



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION POUR INSTALLATION  
D'UN STAND DE BUVETTE ET/OU PETITE  
RESTAURATION**

**DÉCISION N° DM-24-091  
EN DATE DU 28 MARS 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n° A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

**VU** la proposition de l'Amicale de la Communauté Portugaise de Vincennes représentée par Monsieur Manuel Das Neves, en sa qualité de Président, dont le siège social est situé au 53 bis rue de Fontenay – 94300 Vincennes, de signer une convention pour l'installation d'un stand de buvette et/ou petite restauration ;

**CONSIDÉRANT** la participation de l'Amicale de la Communauté Portugaise de Vincennes à la manifestation « Vincennes fête l'Europe » organisée par la ville de Vincennes samedi 4 mai 2024;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Amicale de la Communauté Portugaise de Vincennes, représentée par Monsieur Manuel Das Neves, en sa qualité de Président, dont le siège social est situé au 53 bis rue de Fontenay – 94300 Vincennes, une convention pour l'installation d'un stand de buvette et/ou petite restauration.

**DE LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des  
relations internationales,

***Signé***

**Brigitte GAUVAIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240328-lmc1H11749H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/03/2024 Date de Publication : 28/03/2024
--